

Code d'éthique

Le Praticien de Reiki (femme ou homme) est une personne ayant suivi l'enseignement et reçu les initiations des différents degrés de Reiki de la part d'un enseignant pouvant prouver que sa lignée remonte à Mikao Usui.

Le Maître de Reiki (femme ou homme) est une personne ayant reçu l'initiation à la Maîtrise de Reiki d'un enseignant pouvant prouver que sa lignée remonte à Mikao Usui et son aptitude à transmettre aux autres personnes la capacité de canaliser l'énergie vitale Reiki.

Le Praticien et le Maître Enseignant de Reiki déclarent en toute conscience que le Reiki a pour vocation de s'inscrire parmi les techniques d'accompagnement.

De même, le Praticien et le Maître Enseignant de Reiki déclarent en leur âme et conscience que le Reiki n'a de près ou de loin aucune appartenance à tout ordre religieux ou spirituel.

En tant que Praticien/Maître de Reiki, je m'engage à :

1. Respecter, suivre, et favoriser la diffusion des Idéaux du Reiki du Docteur Mikao Usui. Ils sont un guide de conduite permanente dans ma vie quotidienne, ainsi qu'une partie importante de l'enseignement du Reiki.
2. Continuer à travailler sur ma propre évolution professionnelle (à tous les niveaux, dans l'esprit du Reiki).
3. Laisser le libre choix du praticien ou du Maître Enseignant pour toute personne.
3. Encourager le praticien à se perfectionner.
5. Toujours traiter les élèves et les personnes demandant des traitements avec le plus grand respect.
6. Apporter à tout élève ou personne, demandant un traitement, toute information utile.

7. Toujours pratiquer une communication honnête et transparente sur le Reiki, sa nature, son potentiel et ses limites, la durée et le mode des traitements.
8. Informer clairement des tarifs pratiqués pour les traitements et les formations. Donner toutes les précisions concernant les stages et les traitements (contenu, durée, coût, etc.).
9. Ne jamais émettre de diagnostic ; n'interférer en aucun cas dans la relation des patients avec le corps médical.
10. Ne jamais exercer sur elle des attouchements, des abus de pouvoir comme des harcèlements moraux ou sexuels ou en quelque domaine que ce soit. Ne pas avoir de relations intimes avec elle pendant la période totale du traitement. Expliquer à la personne que le Reiki passe parfaitement bien à travers les vêtements. Il n'est donc nul besoin pour elle de se dévêtir.
11. Respecter la confidentialité des informations reçues de la personne pendant un traitement ou un stage de Reiki, quelle qu'en soit la nature.
12. Encourager les Praticiens et Maîtres Enseignants à observer une hygiène de vie saine, pendant son activité Reiki : le temps des stages et/ou des traitements Reiki.
13. Respecter les lois et les règlements sur la propriété intellectuelle : la diffusion des documents et matériels pédagogiques ainsi que l'utilisation d'un matériel provenant d'un autre Maître de Reiki ne sont autorisées qu'avec son accord explicite.
14. Travailler toujours avec Honnêteté, Respect, Conscience et Amour.
15. Respecter la vie privée de chaque personne à laquelle seront prodigués des traitements Reiki.
16. Détenir ou constituer un fichier manuel et/ou informatique relatif aux clients est soumis aux lois en vigueur.